

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ



- Dénomination* : « EPICURE ».
- Forme* : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).
- Capital* : 2 000 (deux mille) euros.
- Durée* : 99 ans.
- Objet* : La société a pour objet :
- le commerce de détail de produits alimentaires et métiers de la bouche ;
 - la vente et la dégustation sur place ou à emporter d'aliments achetés ou faits maison et de boissons chaudes ou froides ; la vente peut être dans une salle sur place ou dans des équipements mobiles ;
 - et une activité touristique saisonnière, la participation de la S.A.S.U. EPICURE, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêts économique ou de location gérance ; et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
- Siège social* : 1, rue Maître-Georges-Lefèvre à Saint-Pierre
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Présidente de la SASU* : Mme Brigitte Hardy,
Née le 11/09/1959 à Saint-Pierre (97500)
Demeurant 2, rue Saint-Servan à Saint-Pierre
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Nationalité française.
- Date de constitution* : 15/02/2019.
- Dépôt* : Tribunal d'instance de Saint-Pierre.

Saint-Pierre, le 15/02/2019.

La présidente de la SASU EPICURE,

Brigitte Hardy

